



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CLÔTURE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Dossier du participant

27 JANVIER 2023



REUSSIR  
AU LYCÉE



# Sommaire

- p 2**      Éditoriaux
- p 4**      Programme
- p 5**      Calendrier
- p 6**      Diagnostic initial sur la voie professionnelle en quelques chiffres
- p 9**      **Les quatre groupes de travail**
  - Groupe de travail 1**  
Comment réduire le nombre de décrocheurs ?
  - Groupe de travail 2**  
Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?
  - Groupe de travail 3**  
Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?
  - Groupe de travail 4**  
Comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes ?
- p 15**     **Les propositions ayant émergé des groupes de travail**



La voie professionnelle scolarise aujourd'hui un lycéen sur trois. Historiquement, elle a permis à des millions de jeunes d'accéder aux diplômes et aux études supérieures. Les professeurs y font un travail formidable, en faisant vivre au jour le jour la promesse républicaine d'égalité des chances. Elle contribue à permettre à toutes et tous de maîtriser leur destin et de s'émanciper en tant que citoyens, par le savoir et la compétence.

L'ambition portée par le président de la République et la Première ministre est de renforcer encore ces réussites, en réduisant le nombre de décrocheurs, en améliorant l'insertion professionnelle des élèves qui cherchent à travailler après le diplôme, en permettant à ceux qui poursuivent ensuite leurs études de mieux réussir. Cela passe par un rapprochement supplémentaire avec les professions, par un travail plus en amont sur l'orientation, par une réaffirmation de la place des enseignements généraux et des savoirs fondamentaux dans le programme des lycées professionnels. À cela s'ajoute l'impératif de laisser plus de liberté d'initiative aux établissements afin qu'ils puissent davantage s'adapter aux spécificités de leur territoire.

Avec Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, c'est donc un changement structurel d'organisation pédagogique et territoriale, de répartition du temps scolaire et professionnel, d'offre scolaire et éducative, que je souhaite engager. Mais c'est également un changement symbolique profond au travers du regard que la société, et notamment les élèves et leurs familles, portent sur cette voie de formation.

C'est tout l'objet de la réflexion menée par les quatre groupes de travail, qui ont permis aux acteurs de terrain de faire remonter des propositions concrètes pour faire avancer notre réforme. Ces propositions sont ainsi de nouveaux jalons sur une route qui ne s'arrête pas aujourd'hui, avec la restitution des travaux, mais qui a vocation à se poursuivre dans la durée lors des concertations, pour assurer la réussite de chaque élève de la voie professionnelle.

Je remercie tous ceux qui se sont investis dans l'élaboration de ces propositions. Je souhaite leur réaffirmer toute ma confiance pour débiter aujourd'hui un travail encore plus spécifique qui permettra de construire la phase de mise en place de la réforme et de faire, avec tous les acteurs, notre école ensemble.

## **Pap Ndiaye**

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Depuis le 21 octobre dernier, plus de 160 acteurs de l'enseignement professionnel ont participé à quatre groupes de travail pour relever le défi de faire de la voie professionnelle une voie de réussite et d'insertion professionnelle garantie pour tous les lycéens scolarisés dans les 2 100 lycées professionnels ou lycées polyvalents du pays.

Animés par quatre recteurs, ces groupes de travail ont su recenser et analyser, pendant plus de trois mois, les meilleures idées pour faire progresser le lycée professionnel.

J'ai pu, au cours de ces trois derniers mois, à travers mes échanges avec des participants aux groupes, ou lors de mes déplacements dans des lycées professionnels, mesurer le remarquable engagement pour le service public d'enseignement professionnel de tous les personnels éducatifs.

Les travaux menés dans ce cadre, dont je salue la très grande qualité, ont permis de recenser aussi bien les freins à lever que les solutions à mettre en œuvre, afin de mieux accompagner les élèves des lycées professionnels vers la réussite de leur parcours et leur bonne insertion dans l'emploi.

Les nombreux échanges et réunions menés permettent de dégager des propositions, qui constituent autant de leviers pour nous permettre collectivement de construire une réforme qui répondra aux attentes de tous les acteurs de terrain et, au premier chef, des élèves.

Les quatre groupes sont unanimes sur le fait qu'il est indispensable d'intensifier significativement le niveau d'accompagnement de tous les jeunes de la voie professionnelle.

Comme je l'avais évoqué le 21 octobre dernier, la clôture des groupes de travail ne signifie pas la clôture de nos travaux.

Elle ouvre un cycle de rencontres bilatérales avec l'ensemble des partenaires sociaux, des représentants des régions et des élèves.

À compter de la rentrée de septembre 2023, outre la gratification des élèves pendant les périodes de formation en milieu professionnel, s'installeront progressivement, et dans plusieurs académies, différents objets constitutifs de la réforme des lycées professionnels.

C'est bien ENSEMBLE que nous construirons les lycées professionnels de demain.

Je remercie à nouveau très chaleureusement tous les membres des quatre groupes de travail, ainsi que tous les acteurs ou organisations externes qui ont su, par leurs contributions, faire émerger des propositions au service d'une éducation de qualité et d'une insertion professionnelle réussie pour tous nos jeunes de la voie professionnelle.

J'ajoute un remerciement tout particulier à celles et ceux qui ont fait vivre ces groupes : les recteurs et les inspecteurs généraux mobilisés, appuyés notamment par la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction interministérielle de la transformation publique.

### **Carole Grandjean**

Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels

# PROGRAMME

## CLÔTURE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Vendredi 27 janvier

**9 h 30** Introduction

- Objectifs de la journée
- Restitution des travaux d'écoute de la voix des usagers et présentation des moments de vie clés de l'élève
- Présentation du déroulé de la journée et des séquences participatives

10 h 40 Pause

**11 h** Séquence participative n° 1 :

débat et mise en visibilité des propositions à fort impact

12 h 30 Déjeuner

**13 h 30** Séquence participative n° 1 :

restitution en présence de Carole Grandjean

**13 h 50** Discours de Carole Grandjean

**14 h 40** Séquence participative n° 2 :

déclinaison opérationnelle des propositions les plus récurrentes

15 h 30 Pause

**15 h 45** Séquence participative n° 2 :

restitution

**16 h 20** Conclusion



# CALENDRIER



## JUILLET 2022

Entretiens avec plusieurs organisations syndicales de l'éducation nationale représentatives dans les lycées professionnels (secteur public).



## 25 AOÛT 2022

Ouverture de la réunion de rentrée des recteurs à la Sorbonne par le président de la République, avec présentation des grands objectifs de la réforme de la voie professionnelle : « une voie de réussite choisie et non subie ».



## 30 AOÛT 2022

1<sup>er</sup> webinaire avec les chefs d'établissement de la voie professionnelle et les cadres académiques.



## MI-SEPTEMBRE – MI-OCTOBRE 2022

Cycle 1 des concertations avec des organisations syndicales de personnels, des chefs d'établissement, des branches interprofessionnelles, des représentants d'élèves, des représentants des régions, des représentants de parents d'élèves.



## 21 OCTOBRE 2022

Installation de groupes de travail constitués de représentants de tous les acteurs de l'écosystème de l'enseignement professionnel.



## 21 OCTOBRE 2022 – 27 JANVIER 2023

Travaux des 4 groupes de travail par des réunions ponctuelles organisées toutes les deux semaines et des auditions d'acteurs sur tous les territoires.



## 28 NOVEMBRE 2022

2<sup>e</sup> webinaire avec les chefs d'établissement de la voie professionnelle et les cadres académiques.



## 27 JANVIER 2023

Clôture des groupes de travail sur la réforme des lycées professionnels.



## 2 FÉVRIER 2023

3<sup>e</sup> webinaire avec les chefs d'établissement de la voie professionnelle et les cadres académiques.



## FÉVRIER - MARS 2023

Cycle 2 des concertations avec des organisations syndicales de personnels, des chefs d'établissement, des branches interprofessionnelles, des représentants d'élèves, des représentants des régions, des représentants de parents d'élèves.



## PRINTEMPS 2023

Lancement de travaux et d'expérimentations sur la base des conclusions des groupes de travail.



## SEPTEMBRE 2023

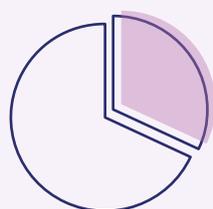
Application des premières mesures de la réforme des lycées professionnels.



# Diagnostic initial sur la voie professionnelle en quelques chiffres



## À LA RENTRÉE 2020



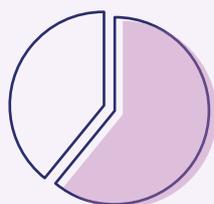
• **32,1 %** des 3<sup>e</sup> de 2019-2020 ont poursuivi en voie professionnelle (scolaire ou apprentissage)

**21,4 %** vers un baccalauréat professionnel

**10,7 %** vers un certificat d'aptitude professionnelle (CAP)



## EN 2020



• **61 %** des sortants précoces étaient issus de la voie professionnelle

(estimation sur la base d'un panel)

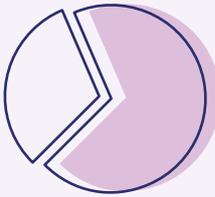
sur les **8 %** de jeunes de 18 à 24 ans sortis précocement du système scolaire (avec le diplôme national du brevet ou sans diplôme et sans poursuivre ni études ni formation)

Les données portent sur les secteurs public et privé sous contrat de la France métropolitaine, des départements et régions d'outre-mer.

Sources : Repères et références statistiques 2022 (Depp) - Éduscol - Note flash n° 18 du Sies, juin 2022, Systèmes d'information et d'études statistiques.



EN 2021



• **69 %** des élèves sont âgés de moins de 16 ans à leur entrée au lycée professionnel

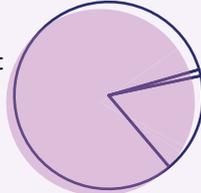
contre **25 %** en 2005



À LA RENTRÉE 2022

• **621 600** lycéens = 1 lycéen sur 3

**508 700** en baccalauréat professionnel ou brevet des métiers d'art (BMA)



**5 900** en mention complémentaire (MC) et autres formations de niveaux 3 et 4

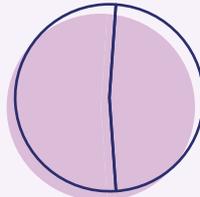
**107 000** en CAP

• **72 900** enseignants

• **2 090** établissements

• **440** diplômes préparés

**230** spécialités (CAP et MC) de niveau 3 : emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés



**210** spécialités (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, BMA et MC) de niveau 4 : emplois d'ouvriers, d'employés, de techniciens et d'artisans hautement qualifiés

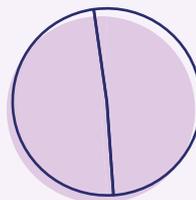
SESSION 2020-2021

• **82,3 %** Taux de réussite au baccalauréat professionnel

• **83,6 %** Taux de réussite au CAP

LYCÉENS PROFESSIONNELS SORTIS EN 2020

• **49 %** poursuivent leurs études



• **51 %** sortent de formation :

dont **32 %** des titulaires de CAP en emploi après 12 mois

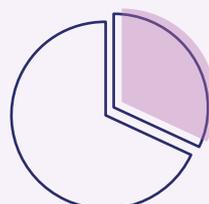
dont **45 %** des titulaires de baccalauréat professionnel en emploi après 12 mois

INSCRITS EN 1<sup>re</sup> ANNÉE DE SECTION DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS) EN 2018

• **34 %** sont des néo-bacheliers professionnels :

dont **61 %** passent en 2<sup>e</sup> année

dont **53 %** obtiennent leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) en 2 ou 3 ans





# LES QUATRE GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail, composés de représentants de toutes les parties prenantes des lycées professionnels, avaient pour mission d'établir une série de propositions d'adaptation structurelle et pédagogique de la voie professionnelle scolaire.

Les consignes étaient claires : formuler des propositions ambitieuses capables de produire des effets concrets sur l'insertion professionnelle des élèves, leur poursuite d'études ou encore la limitation du décrochage.

Chaque groupe de travail a été animé par un binôme composé d'un recteur et d'un inspecteur général, qui s'est appuyé notamment sur les services de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et la direction générale des ressources humaines (DGRH), et a auditionné une cinquantaine d'experts ou grands témoins, volontaires ou identifiés par le groupe.

Les membres des groupes de travail ont régulièrement reçu une synthèse des échanges, ont pu les compléter lorsque c'était nécessaire, et capitaliser sur les discussions précédentes pour avancer méthodiquement.

# GROUPE DE TRAVAIL 1

## COMMENT RÉDUIRE LE NOMBRE DE DÉCROCHEURS ?

Pilote : **Christine Gavini-Chevet**, rectrice de la région académique de Normandie



« Notre groupe de travail était consacré à la réduction du risque de décrochage pour les élèves de la voie professionnelle. C'est en effet au lycée professionnel que l'on compte le plus d'élèves qui abandonnent leur formation (environ 60% des décrocheurs recensés chaque

année sont inscrits dans cette voie). Des progrès importants ont déjà été accomplis, comme l'obligation de formation des 16-18 ans, mais on ne peut se satisfaire de ce constat. Il faut désormais amplifier les actions en faveur de la lutte contre le décrochage en lycée professionnel. À travers ses travaux, le groupe de travail a montré que réduire le décrochage dans la voie professionnelle est possible. Il a élaboré des pistes de propositions à la fois ambitieuses et concrètes pour y parvenir.

Le groupe de travail a réuni une quarantaine d'acteurs du monde éducatif et de représentants des personnels, des entreprises, des élèves et des parents d'élèves. Il a organisé ses travaux au cours de six séances plénières et plusieurs sous-groupes thématiques, portant sur le rôle du conseil de classe ou encore l'inclusion scolaire des lycéens professionnels. Le groupe de travail a fait appel, durant chacune de ses réunions, à l'expertise de chercheurs, de spécialistes de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), ou encore d'acteurs associatifs comme les écoles de la seconde chance. Les échanges au sein du groupe de travail ont été très constructifs et ont permis à chacun des points de vue de s'exprimer et d'apporter des contributions et propositions. En particulier, les représentants des élèves ont été très actifs dans la discussion, très désireux de faire entendre leur voix, ce à quoi le

groupe de travail a accordé une grande importance afin que la réforme se fasse avec eux et pour eux.

Le groupe de travail propose d'engager **quatre transformations profondes pour réduire le décrochage** :

- ✓ des **évolutions de la pédagogie** et des programmes ou référentiels au lycée professionnel ;
- ✓ la systématisation du **droit à l'erreur** lors des parcours des élèves (pouvoir passer d'une voie à l'autre, d'une formation à une autre, mixer les statuts, etc.) ;
- ✓ la sécurisation des parcours ;
- ✓ le renforcement des partenariats avec les acteurs professionnels, régionaux ou associatifs, notamment pour **favoriser l'accès effectif aux aides et aux droits des élèves, par exemple en matière de mobilité**.

Ces évolutions supposent un cadrage national allié à la souplesse dans la mise en œuvre locale, un accompagnement des équipes éducatives (formation, etc.) dont le travail collaboratif doit être facilité.

Quelques mesures phares illustrent bien les différentes transformations qui ont émergé :

- ✓ **envisager des enseignements plus modulaires** ;
- ✓ repenser le rôle du conseil de classe au collège et au lycée professionnel pour y renforcer la place de l'accompagnement et du conseil ;
- ✓ mettre en place des passerelles multiples et effectives et rendre plus fluides les différents statuts (élève, apprenti, stagiaire) ;
- ✓ mieux valoriser les acquis des élèves à travers un portefeuille de compétences et d'expériences ;
- ✓ renforcer la démarche d'inclusion scolaire sans renoncer à l'ambition de la formation, y compris dans les enseignements généraux.

Ces propositions riches sont le fruit de la réflexion de ce groupe de travail, que je veux remercier ici pour ses qualités de travail collectif, d'écoute réciproque et sa créativité ! »

## GROUPE DE TRAVAIL 2

# COMMENT MIEUX PRÉPARER LES POURSUITES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES REQUISES PAR CERTAINS MÉTIERS ?

Pilote : **Olivier Dugrip**, recteur de la région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes



« Dès les premières auditions et les premiers échanges est apparue la nécessité de prendre en compte la totalité du parcours de l'élève, dans sa globalité et sa diversité, pour permettre les poursuites d'études depuis l'entrée au lycée, en CAP ou en baccalauréat

professionnel, jusqu'à l'enseignement supérieur, pour tous ceux qui le souhaitent. Les facteurs favorisant la poursuite d'études et la réussite des parcours sont nombreux et variés, mais leur efficacité ne peut être effective que si l'on prend acte du fait que les publics fréquentant les lycées professionnels proviennent majoritairement de milieux populaires, que beaucoup d'élèves manifestent des vulnérabilités scolaires et sociales – avec l'accroissement des publics à besoins éducatifs particuliers – et qu'il est nécessaire d'appréhender leur parcours sur la longue durée (par exemple pour préparer et valider un CAP ou un BTS en trois ans). C'est résolument dans l'optique d'un renforcement de l'égalité des chances que les propositions ont été formulées, parmi lesquelles les plus significatives sont relatées dans ce document de travail.

Le constat montre en effet que beaucoup de jeunes engagés dans la voie professionnelle souhaitent une poursuite d'études sans que tous parviennent à une diplomation. La participation des lycéens aux réunions du groupe de travail a été précieuse pour expliciter les attentes et les besoins pour la construction d'un parcours réussi. Les membres du groupe représentant la communauté éducative, les organisations professionnelles, les collectivités, ont largement partagé ces orientations. Les préconisations ont donc pour objet de répondre à cette ambition en agissant sur l'ensemble des leviers : les élèves, les parcours, les professeurs, les professionnels lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), les lieux de formation. De manière plus générale, c'est la nécessité d'une approche systémique mobilisant différents acteurs à l'échelle des territoires qui s'est imposée.

À travers tous ces leviers, les préconisations visent à :

- ✔ permettre aux élèves de maîtriser toutes les connaissances et compétences nécessaires : **culture générale, culture scientifique et technique, savoirs et compétences professionnels, compétences de savoir-être ;**
- ✔ donner aux professeurs tous les outils pour répondre aux besoins de formation des élèves ;
- ✔ **articuler les parcours de formation** : lycée-entreprise, parcours scolaire-apprentissage, enseignement secondaire-enseignement supérieur. »

## GROUPE DE TRAVAIL 3

# COMMENT AMÉLIORER LE TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI APRÈS LE DIPLÔME ?

Pilote : **Olivier Faron**, recteur de l'académie de Strasbourg



« Les échanges menés au sein du groupe de travail 3 ont été particulièrement riches grâce à la participation constructive et fructueuse de tous les intervenants dans leur grande diversité. Chacune et chacun a pu défendre ses positions. Les différentes réunions ont

ainsi permis de tracer quelques pistes en vue d'une nécessaire évolution de la voie professionnelle.

Le groupe de travail 3 a mis en avant la logique de parcours des jeunes : des parcours mixtes (permettant en particulier des passerelles entre l'apprentissage et la voie professionnelle), souples, articulés sur les compétences, gages d'une insertion facilitée. Les compétences devraient structurer les parcours de formation, à commencer par les *soft skills*, dont l'importance est majeure. De tels parcours doivent être suivis attentivement pour permettre un accompagnement personnalisé des jeunes (encore insuffisamment déployé), mobilisant tous les acteurs, à commencer par les enseignants et les équipes de direction, dont le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT). Ces parcours doivent être à la carte pour faciliter la réussite des projets d'insertion et donc l'émancipation des jeunes. L'innovation pédagogique représente un véritable accélérateur dans un cadre partenarial et interministériel, où les entreprises deviennent plus apprenantes et plus inclusives. Le rôle des comités locaux école-entreprise traduit la force des bassins comme fédérateurs des principaux acteurs et ouverts sur la participation des parents.

Parmi les propositions, certaines paraissent emblématiques et potentiellement transformatrices :

- ✔ **Rappeler le rôle du diplôme dans le parcours vers l'insertion professionnelle.**
- ✔ **Souligner les principes de construction du diplôme professionnel et ses objectifs** : faut-il renforcer les compétences professionnelles ? comment renforcer les compétences transversales (*soft skills*) alors qu'elles sont nécessaires à l'insertion professionnelle ?

- ✔ **Créer les conditions d'un parcours vers l'insertion professionnelle des élèves.**
- ✔ **Envisager des évolutions de la carte des formations initiales scolaires.**
- ✔ **Valoriser les parcours vers l'insertion professionnelle** : la première des conditions de réussite est de redonner confiance à des jeunes fragilisés par leur environnement et leur parcours antérieur. **L'environnement des élèves est essentiel et un accompagnement est nécessaire pour qu'ils puissent développer une confiance en eux, une capacité à aller vers la recherche d'un emploi.** L'objectif est bien d'assurer un suivi cohérent et partagé du parcours de l'élève en mobilisant les différents intervenants, en abandonnant une logique d'émiettement et en recentrant l'attention sur le parcours et la cohérence entre les différents moments de formation.
- ✔ **Mieux valoriser les temps en entreprise** : **au-delà du nombre de semaines, les conditions nécessaires pour que les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) deviennent source d'apprentissage et de développement de compétences ont fait l'objet d'une réflexion. Comment peuvent-elles mieux contribuer à la professionnalisation des élèves ?**
- ✔ **Mieux accompagner les élèves dans la construction de leur parcours** : les équipes engagées trouvent dans la mixité des publics un double intérêt, à la fois pour la sécurisation des parcours et en termes pédagogiques, avec l'apport d'une expérience nouvelle, celle des apprentis. **Le module de préparation à l'insertion professionnelle est propice à la construction de compétences professionnelles spécifiques, mais aussi à la meilleure compréhension par l'élève des leviers favorisant l'insertion professionnelle ou encore à la levée de freins, en agissant sur l'environnement direct de l'élève.**

Il est en outre nécessaire de **préciser les missions des acteurs concernés afin de préciser leur contribution à l'accompagnement des élèves dans leur parcours vers l'insertion professionnelle.** Cela passe par une évolution des pratiques pédagogiques, afin de renforcer la professionnalité des élèves. »

## GROUPE DE TRAVAIL 4

# COMMENT DONNER DES MARGES DE MANŒUVRE AUX ÉTABLISSEMENTS TOUT EN CONSERVANT LE CARACTÈRE NATIONAL DES DIPLÔMES ?

Pilote : **Anne Bisagni-Faure**, rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine



« Les six réunions du groupe de travail 4, organisées sur une période allant du 7 novembre 2022 au 16 janvier 2023, se sont déroulées conformément à l'organisation prévue dans un climat constructif et serein et ont été complétées par plusieurs

échanges et auditions de personnalités extérieures en visioconférence. Les études, rapports et informations apportés par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) ou par les experts, élus et chef d'entreprise auditionnés par le groupe pour leur expertise, ainsi que des contributions écrites ont permis d'éclairer les échanges menés autour des marges de manœuvre à donner aux établissements en veillant au caractère national des diplômes. Les travaux du groupe de travail ont permis de formuler de très nombreuses propositions d'évolution, mais n'ont pas écarté une diversité de points de vue sur certains sujets.

Pour répondre à l'enjeu de personnalisation de la formation au service de la construction du parcours du jeune, aux exigences d'organisation et de lisibilité des offres de formation, et d'amélioration de la qualité du service que les établissements publics et privés sous contrat proposent à leurs usagers, le groupe de travail propose de renforcer les interactions des écosystèmes locaux avec les réseaux d'établissements au service d'une offre de parcours adaptée aux attentes du jeune en formation, mais aussi répondant aux besoins formulés par les secteurs économiques.

Les impacts sur l'organisation du travail des enseignants, de leur développement professionnel et de leurs conditions de travail ont nourri les propositions visant à améliorer la reconnaissance des missions réalisées par les enseignants en complément du face-à-face pédagogique. La levée des freins au développement de l'apprentissage dans les établissements ou le développement de la formation continue des personnels ont été au cœur des débats.

Renforcer les dynamiques d'échanges, de formation et de combinaison de compétences entre les acteurs de l'école et de l'entreprise, engager les personnels dans de nouvelles missions reconnues et valorisées, encourager des dynamiques de projets sont autant de pistes explorées par le groupe de travail pour améliorer la capacité des établissements à mieux répondre localement aux enjeux de souveraineté industrielle, alimentaire et numérique.

Relever ce défi rend indispensable une montée en compétences de tous les personnels, aussi bien pour prendre en compte les spécificités des établissements proposant des certifications professionnelles et analyser leurs performances, que sur le plan disciplinaire pour améliorer la qualité des enseignements dispensés au regard des nouveaux contenus de formation et des compétences psychosociales à faire acquérir.

S'agissant de la promotion de l'insertion professionnelle, le groupe propose d'adopter une approche par champ professionnel et d'exploiter pleinement les facilités offertes par l'usage du numérique, ainsi que de s'appuyer sur les thématiques de développement durable et de respect des exigences environnementales, objets de préoccupation de tous les individus et particulièrement des jeunes générations, pour fédérer l'engagement vers ces parcours. »



# LES PROPOSITIONS AYANT ÉMERGÉ DES GROUPES DE TRAVAIL

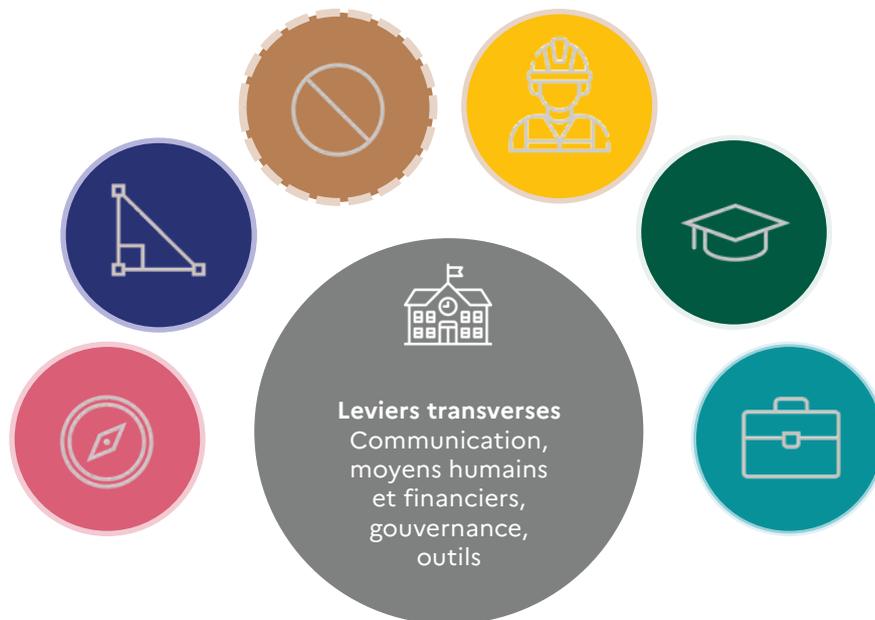
Les 160 participants des groupes qui se sont régulièrement réunis auront l'occasion de mettre en commun leurs travaux respectifs et de constater ainsi les consensus et les divergences sur chacune des pistes.

Ces travaux aborderont un très grand nombre de problématiques, depuis des enjeux très concrets d'organisation des établissements ou de la scolarité, jusqu'aux objectifs républicains d'émancipation par une scolarité réussie et une insertion professionnelle efficace.

Cette journée a pour objectif de permettre l'échange et la confrontation constructive des points de vue, guidés par une seule boussole : la réussite des élèves.

Elle doit avoir l'ambition de faire émerger un large éventail de combinaisons des évolutions possibles applicables aux lycées professionnels, sous la forme d'une « boîte à outils » dans laquelle chaque établissement pourra choisir le scénario qui correspond le mieux à ses réalités locales, sans jamais renoncer au caractère national des diplômes.

## Les moments de vie clés de l'élève dans la voie professionnelle



### **Au collège, je m'oriente vers la voie professionnelle**

Le collégien s'informe, exprime ses souhaits et saisit ses choix d'orientation pour intégrer une formation.



### **Je vis ma scolarité en lycée professionnel**

Le lycéen va en cours, précise son orientation et est accompagné par l'équipe pédagogique dans son quotidien, notamment s'il a des besoins éducatifs particuliers.



### **Je suis en situation de décrochage et/ou je me réoriente**

Le lycée repère et accompagne un lycéen en situation de décrochage et lui permet de se réorienter si besoin (droit à l'erreur, passerelles).



### **Je découvre le monde professionnel**

Le lycéen réalise une PFMP, visite des entreprises, est accompagné par un mentor. Le lycée organise ces temps d'échange avec le monde professionnel.



### **Je prépare ma poursuite d'études dans le supérieur**

Le lycéen s'informe et prépare sa poursuite d'études supérieures.



### **Je prépare mon insertion dans la vie active**

Le lycéen s'informe et lance les démarches pour trouver un emploi cohérent avec son projet.

## « Au collège, je m'oriente vers la voie professionnelle »



1. **Accompagner l'orientation dès le début du collège** et dans la durée pour parvenir à des choix faisant consensus (GT1 - 1.5.1)
2. **Engager bien en amont de l'entrée en BTS et dès le collège un travail de préparation à l'orientation** vers la voie professionnelle en apportant une information explicite sur les différentes étapes du parcours, les exigences tant scolaires que professionnelles. Il convient à cette fin d'inscrire de façon explicite l'horaire dédié pour le parcours Avenir dans l'emploi du temps des élèves et des enseignants (GT2 - Mesure n°9)
3. **Développer avec les concours des régions les dispositifs d'aide à l'information et à l'orientation** (par exemple le dispositif Passpro proposé par la Région Ile-de-France, les périodes de stage ou d'immersion en lycée professionnel, en entreprise) en les proposant à tous les collégiens souhaitant s'informer sur les métiers et la formation professionnelle. Ces actions seront intégrées et valorisées dans le parcours Avenir (GT2 - Mesure n°10)
4. Proposer à des classes de collégiens accompagnés de leurs professeurs **des immersions d'une semaine en entreprise** (GT4 - Mesure n°44)
5. **Simplifier les intitulés des diplômes** pour une meilleure compréhension par les familles, élèves et professionnels (GT1 - 4.2.1)
6. **Mieux communiquer auprès des familles et des élèves** sur les familles de métier /métiers (GT1 - 4.2.2)
7. **Travailler sur la représentation des entreprises** et le monde professionnel dès la 6<sup>ème</sup> (GT1 - 4.5.5)
8. **Découverte des métiers aux collégiens** : adopter une approche par champs professionnels et exploiter pleinement les facilités offertes par l'usage du numérique (GT4 - Mesure n°21)
9. **S'appuyer sur les thématiques de développement durable et de respect des exigences environnementales**, objets de préoccupation de tous les individus et particulièrement des jeunes générations pour fédérer l'engagement collectif (GT4 - Mesure n°22)
10. **Evaluer les familles de métiers** sur leur contribution à la construction progressive des parcours d'élèves (GT3 - p50 PPT)
11. **Évaluer la contribution des familles de métier**, renforcer les conditions de la mobilité des élèves, avant qu'il n'en ait besoin. Internat, transport, ... (GT3 - p54 PPT)
12. **Libérer les conseils de classe de leur rôle « décideur »** pour les recentrer sur le rôle de suivi et de conseil (GT1 - 1.5.2)
13. **Laisser le choix d'orientation fin de 3<sup>ème</sup> à la famille** (GT1 - 2.1.2)
14. Pour valoriser l'orientation vers la voie professionnelle, il conviendra de **prendre en compte dans l'application Affelnet les compétences acquises par l'élève durant les années de collège**, en particulier à l'occasion des stages en milieu professionnel (GT2 - Mesure n°11)
15. Développer avec l'appui de l'ONISEP un **outil d'aide à la décision pour l'orientation** afin de mieux prendre en compte les aspirations des jeunes et intégrer les compétences sociales et comportementales (GT1 - 4.5.2)
16. **Créer un parcours d'éducation à la mobilité** avec des compétences à valider (projets éducatifs en lien avec les familles et le développement des compétences à s'orienter) (GT1 - 4.4.6)
17. **Accompagner conjointement les élèves et familles** (transports, bourses, internat, stages en entreprise...) et élaborer ensemble des solutions (GT1 - 4.1.4)
18. Revaloriser la fonction des internats (GT1 - 4.4.3)
19. Mettre en place de manière volontariste et en concertation avec l'Etat et les Régions, **des internats et de manière plus générale une politique en faveur du logement étudiant** pour accueillir de manière prioritaire des élèves issus de l'enseignement professionnel (travail sur le bâti scolaire et la mixité) (GT2 - Mesure n°32)
20. **Développer les compétences transversales à la mobilité** avant d'en avoir besoin (dès le collège) (GT3 - p54 PPT)
21. **Favoriser la mobilité des élèves** et apprentis au sein d'un réseau (GT4 - Mesure n°8)
22. **Constituer des communautés d'anciens élèves**, à l'instar des Alumni dans l'enseignement supérieur, au sein des lycées professionnels/ CMQ (GT2)
23. **Créer des réseaux d'Alumni dans les lycées professionnels** pour renforcer l'attractivité et la lisibilité des filières conduisant aux métiers en tension (GT4 - Mesure n°46)
24. **Mettre en place une seconde indifférenciée G/T/P** (expérimentée à Strasbourg et Poitiers notamment) dans des académies volontaires en évaluant ses effets (GT1 - 2.2.1)
25. **Conforter la contribution des Régions dans leur mission d'information, d'aide à l'orientation qui doit devenir effective** (comme précisé dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) et faciliter la construction avec les rectorats et les milieux professionnels d'une carte des formations qui puisse être évolutive et plus fluide (GT2 - Mesure n°33)



Propositions ayant émergé des GT dans le cadre de la réflexion nationale (formulations originales conservées et regroupées le cas échéant)



GT1 GT2 GT3 GT4

- 1. Réserver un **temps significatif en début de la classe de seconde** pour **accueillir et accrocher** (GT1 - 1.3.2)
- 2. Prendre en compte dans **l'organisation de la seconde l'accueil de jeunes de plus en plus jeunes** (GT1 - 1.3.5)
- 3. **Amplifier la mise en œuvre** de la circulaire de mars 2016 (temps d'intégration, sentiment d'appartenance, mobilité européenne, parrainage avec les entreprises...) (GT1 - 3.3.1)
- 4. Organiser la formation en seconde autour d'un **socle commun et de briques complémentaires** (GT1 - 1.3.1)
- 5. **Renforcer la place des compétences** dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation (GT1 - 1.1.1)
- 6. **S'affranchir d'une organisation exclusive des compétences par champ disciplinaire** (GT1 - 1.1.3)
- 7. **Interroger le statut et le rôle de la note** dans le processus d'évaluation (GT1 - 1.1.5)
- 8. **Prendre en compte les résistances culturelles aux évolutions** dans le domaine de l'évaluation (GT1 - 1.1.6)
- 9. S'inscrire dans une **démarche d'évaluation de la progression des élèves** (GT1 - 1.1.7)
- 10. Repenser l'évaluation dans une **logique formative au service de la construction des parcours** (GT3 - p57 PPT)
- 11. Porter une attention privilégiée aux **compétences transversales et évolutives** (GT1 - 1.1.2)
- 12. Cibler dans les disciplines professionnelles en seconde **l'acquisition de compétences transversales** (GT1 - 1.1.3)
- 13. Identifier clairement les **compétences transversales** travaillées dans le cadre de la formation préparant au diplôme (GT3 - p49 PPT)
- 14. **Clarifier les compétences transversales**, les liens avec les compétences techniques (GT3 - p49 et p57 PPT)
- 15. Rechercher un **équilibre entre nécessité de travailler des compétences transversales et des compétences professionnelles spécifiques** (GT3 - p49 PPT)
- 16. Inscrire dans toutes les formations en LP un volet relatif aux **compétences psychosociales** (appelées aussi Soft Skills) en veillant à ce qu'elles soient arrimées à toutes les disciplines et spécialités enseignées (GT2 - Mesure n°16)
- 17. Affirmer **le rôle du travail d'équipe** dans le suivi de l'acquisition des compétences (GT1 - 1.1.4)
- 18. **Mieux formaliser les données relatives aux résultats des élèves aux tests de positionnement d'entrée de cycle** pour faciliter leur exploitation par les équipes pédagogiques (GT4 - Mesure n°23)
- 19. S'affranchir de l'année scolaire comme unité structurante de la formation, **valider des blocs de compétences au fil de l'eau et s'inscrire dans une démarche de VAE** (GT1 - 1.2.3)
- 20. Proposer en conséquence des **modules de formation validables indépendamment** (GT1 - 1.2.2)
- 21. Instaurer dans la formation des temps forts de **valorisation des compétences acquises, des réalisations** (GT1 - 3.3.4)
- 22. Prendre en compte la parole de l'élève et **valoriser les acquis** (portfolio) (GT1 - 3.3.5)
- 23. Favoriser **la mise en œuvre de passerelles entre diplômes et certification** afin de compléter le diplôme par des titres et des CQP (GT3 - p55 PPT)
- 24. Valoriser toutes **les expériences antérieures et extra scolaires** (GT1 - 2.1.1)
- 25. Valoriser les **concours type MOF, wordskills...** (GT1 - 3.3.2)
- 26. **Développer l'engagement des élèves et des apprentis** durant leur formation de manière à ce qu'ils renforcent la confiance en leurs compétences scolaires, professionnelles, sociales et transversales, et les valorisent à l'issue du cursus (avec par exemple la validation d'une attestation ou d'une certification issue d'une expérience d'engagement) (GT2 - Mesure n°18)





GT1 GT2 GT3 GT4



27. Réduire le nombre d'activités au sein d'une matière / évaluation (GT1 - 3.4.9)



28. Exploiter l'expérience de l'AP, les réussites et les échecs pour en tirer des enseignements (GT1 - 1.6.1)

29. Proposer un volume, un contenu et des modalités d'accompagnement variables et adaptés (GT1 - 1.6.2)

30. Rendre effectif l'accompagnement personnalisé et l'articuler aux modules préparatoires à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. Cet accompagnement doit intégrer le travail sur des compétences scolaires, professionnelles mais aussi des compétences psychosociales (GT2 - Mesure n°15)

31. Installer en LP une véritable éducation à l'orientation, en l'inscrivant dans l'emploi du temps des élèves, dans laquelle les professeurs-principaux et les PsyEN auraient des temps de travail conjoints avec sollicitation des milieux professionnels, des Alumni ... (GT2 - mesure n°12)



32. Impliquer les familles dans le parcours de formation pour augmenter l'adhésion (GT1 - 3.3.3)



33. Concevoir un plan d'action insistant sur la cohérence globale de la TVP : les innovations pédagogiques ne sont pas des fins en soi, mais déployées au service d'une priorité, la réussite et le parcours de l'élève en cohérence avec les autres moments de formation y compris les PFMP (GT3 - p52 PPT)

34. Ancrer les innovations pédagogiques dans les disciplines (référentiel et programmes) et expliciter leur contribution à la construction des parcours de l'élève (GT3 - p57 PPT)

35. Mobiliser le projet comme pédagogie d'acquisition des compétences du référentiel et des programmes (GT3 - p57)

36. Poursuivre le travail engagé pour la mise en œuvre de la TVP (GT4 - Mesure n°24)



37. Assurer la dimension pluridisciplinaire sur la co-intervention en intégrant d'autres disciplines et le soutien aux projets (café philosophique en prenant en compte les spécificités du lycée professionnel) (GT3 - p57)



38. Faire vivre aux élèves de lycée professionnel des expériences de mobilité – géographique, internationale – de manière à ce qu'ils développent leur autonomie, leur confiance et leur engagement. Cette mobilité peut s'organiser, notamment, au sein des établissements adhérents d'un CMQ, ou d'un réseau constitué afin de sécuriser les périodes de mobilité avec internant, accueil par les équipes pédagogiques, suivi de PFMP (GT2 - Mesure n°20)

39. Assurer l'ouverture culturelle, la curiosité culturelle des élèves (GT3 - p57 PPT)

40. Renforcer le développement des PFMP à l'international par un meilleur travail collaboratif et partage de compétences des acteurs (GT4 - Mesure n°32)

41. Favoriser des PFMP sur des lieux plus éloignés mais répondant mieux aux besoins des jeunes ou leur offrant un champ plus large de possibles (GT4 - Mesure n°38)



42. Œuvrer en faveur des élèves et des apprentis en situation de handicap – on compte 5% de jeunes sont en situation de handicap en LP contre 1% en lycée général et technologique – à travers une politique d'accueil, d'accompagnement et de personnalisation tant durant la formation en établissement que lors des PFMP (GT2 - Mesure n°2)



43. Mettre en place des tiers-tâches (au lieu de tiers-temps) pour les élèves en situation de handicap (GT1 - 3.4.8)



44. Développer des outils d'accessibilité et non de compensation pour les publics en situation de handicap (GT1 - 3.4.6)



45. Demander au CAP Ecole inclusive de développer des ressources concrètes en lien avec les enseignements dispensés et les publics concernés (GT1 - 3.4.4)



## « Je suis en situation de décrochage et/ou je me réoriente » (1/2)



GT1 GT2 GT3 GT4



1. **Renforcer la visibilité de la circulaire de 2016 sur l'entrée au lycée professionnel** (période de consolidation de l'orientation) : prévoir une organisation académique avec des commissions départementales (GT1 - 2.2.1)



2. **En cas de mauvaise orientation, proposer des stages courts dans d'autres filières** pour que l'élève teste autre chose (GT1 - 2.3.5)



3. Définir des mesures incitatives pour que **les chefs d'établissement déclarent toutes leurs places vacantes** (GT1 - 2.2.2)



4. **Organiser une procédure de gestion de flux à la Toussaint** puis ouvrir une gestion au cas par cas de façon fluide (GT1 - 2.2.3)



5. **Autoriser l'augmentation des capacités pour permettre la réalisation des passerelles et s'appuyer sur un enseignement modulaire et personnalisé** (Cadre réglementaire suffisant pour les passerelles mais problème des capacités d'accueil (priorité aux montées pédagogiques) et places limitées sur les plateaux techniques) (GT1 - 2.2.2)
6. **Faciliter les passerelles à tous les niveaux** (GT1 - 4.4.2)
7. Mettre en œuvre et accompagner le droit l'erreur et son effectivité dans le cadre de passerelles (GT3 - p54 PPT)



8. **Renforcer ou mettre en place des aides sociales** / Organiser le prêt ou la location de matériels, mieux communiquer sur les aides possibles dès le collège, rendre accessible les informations aux familles (GT1 - 2.2.3)



9. **Fixer une obligation de résultat sur le droit au maintien** (avec objectif de progrès chaque année évalué dans dialogue de gestion (Obligation de résultat : 100% des jeunes qui n'ont pas leur diplôme doivent pouvoir revenir dans un parcours souple (= conserver ses notes au-dessus de 10 et repasser des cours et examens pour essayer d'avoir de meilleurs résultats)) (GT1 - 2.3.1)
10. **Anticiper et communiquer/ informer les familles et les élèves** (fédérations de parents et CVL en appui) - sur le point précédent (GT1 - 2.3.2)



11. Organiser de façon impérative **un tutorat fort pour les élèves dont le parcours est fragilisé** (GT1 - 1.6.3)
12. **Désigner des tuteurs/référents du maintien en formation** (sur le modèle de ce qui est fait en UFA) pour renforcer l'accompagnement et individualiser les parcours, échanger avec l'élève, lui proposer un autre stage, un autre contrat lorsqu'il n'aime pas son stage et risque de décrocher (GT1 - 2.2.4)
13. **Développer le mentorat avec le monde économique pour les jeunes en situation de décrochage** (avec des partenaires habilités éducation nationale ou agriculture) (GT1 - 4.5.3)
14. Envisager la **mise en place d'un tutorat entre élèves** en précisant son objet (GT1 - 1.6.4)
15. **Susciter des réseaux autour des élèves grâce aux alumni/mentorat** (GT3 - p54 PPT)
16. Favoriser les **mentorats pour soutenir l'action en faveur de la mobilité** (anciens élèves, ...) (GT3 - p54 PPT)
17. Mettre en place **un parrainage avec des chefs d'entreprises** (GT1 - 3.2.3)
18. Envisager, dans le cadre du module « poursuite d'études », **l'intervention de partenaires professionnels pour témoigner de parcours, parrainer ou marrainer des élèves** dans leur démarche (GT2 - Mesure n°21)
19. Favoriser les **mentorats pour soutenir l'action en faveur de la mobilité** (anciens élèves, cadres, associations, ...) (GT3 - p54 PPT)
20. Développer le **mentorat et les échanges avec des professionnels** (GT4 - Mesure n°45)
21. **Ritualiser des temps formels et informels pour accompagner l'élève** dans son parcours (GT4 - Mesure n°30)
22. **Institutionnaliser des rendez-vous avec chacun des élèves afin de l'aider à construire les choix au moment important de leurs parcours** (fin de seconde, fin de première, année de terminale) (GT3 - p50 PPT)



Propositions ayant émergé des GT dans le cadre de la réflexion nationale (formulations originales conservées et regroupées le cas échéant)

## « Je suis en situation de décrochage et/ou je me réoriente » (2/2)



GT1 GT2 GT3 GT4

- 23. **Mutualiser les financements des visites des élèves en situation de décrochage** pour les branches (GT1 - 4.5.4)
- 24. **Permettre un double suivi des élèves** (par exemple mission locale et EPLE) (GT1 - 3.2.2)
- 25. **En cas d'échec à l'examen, développer des parcours souples, communiquer sur ce droit auprès des élèves et des familles**, diffusion de bonnes pratiques auprès des chefs d'établissement, des chefs « ambassadeurs (GT1 - 2.3.3)
- 26. **Faire évoluer les modalités de partenariat et les conventions** au service de la **prévention du décrochage et du raccrochage**, reconsidérer notamment les conventions Etat/Région dans ce domaine (GT1 - 4.1)

27. **Favoriser les appels à projets conjoints Etat/collectivités** dans le domaine du décrochage (GT1 - 4.1.3)

28. **Améliorer le travail conjoint Etat-région dans le domaine de la visibilité et de la lisibilité de la carte de formation** avec pour objectif la persévérance scolaire (GT1 - 2.4.2)

29. **Organiser la complémentarité concernant les plateaux techniques entre CFA et LP** (cartographie de l'offre) et prévoir une convention Etat-Région pour accueillir des élèves en situation de décrochage sur ces plateaux techniques en lien avec les entreprises (GT1 - 4.2.4)
- 30. **S'appuyer sur la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans pour faire évoluer les modes de collaboration** et la mise en œuvre de solutions adaptées aux publics et aux contextes (GT1 - 4.1.2)

31. **Expérimenter la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans au lycée ou au CFA**. Cette proposition devrait être menée dans le cadre des expérimentations (GT1 - recommandations Outre-mer - p23 PPT)
- 31. **Développer le partenariat avec les associations** par exemple pour valoriser des compétences, prévenir les addictions etc. (GT1 - 4.4.5)

32. **Impliquer les associations, qui sont en relation directe avec les familles défavorisées** (GT3 - p54 PPT)





GT1 GT2 GT3 GT4



1. Ouvrir la possibilité de mini-stages avec l'appui des CCI et CMA pendant les périodes scolaires (Pass métier) (GT1 - 4.5.6)



2. Prendre le temps en seconde de préparer les jeunes à leur engagement dans les PFMP (GT1 - 1.3.4)



3. Valoriser des **démarches pédagogiques ancrées sur des mises en activité** et propices à la construction des compétences transversales et des compétences spécifiques nécessaires à l'insertion professionnelle (GT3 - p49 et p57 PPT)
4. Conforter la **mobilisation d'une contextualisation renforcée** en lien avec les activités professionnelles (ilots pédagogiques, EEP,...) pour développer les compétences professionnelles (GT3 - p57 PPT)
5. **Renforcer le partenariat école/entreprise** en s'inspirant de la logique des chefs-d'œuvre de la République, pour inciter davantage les secteurs économiques à confier des supports réels aux activités proposées aux élèves d'une formation professionnelle (GT4 - Mesure n°39)



6. Mettre en place un outil numérique de suivi sur le modèle de C-Pro (GT1 - 4.3.6)



7. **Améliorer la qualité de l'exploitation des temps de formations en entreprise** (renforcer et de systématiser l'exploitation des contenus de PFMP en co-intervention en partant de l'observation des situations professionnelles et des activités réalisées par les élèves) (GT4 - Mesure n°35)



8. Définir un **cadre général interinstitutionnel** (ministère du travail, éducation nationale, agriculture, ...) avec des **adaptations possibles en fonction des besoins** notamment concernant le cadre dérogatoire pour les mineurs en formation, sous le contrôle d'un expert professionnel (tuteur et/ou enseignant) (GT1 - 3.1.2)
9. **Faire en sorte que les élèves soient lors des PFMP directement au contact d'activités professionnelles**, qu'ils s'y initient tout en prenant des précautions en matière de sécurité. Cela passe aussi par une **simplification des procédures administratives** auxquels sont soumis les établissements et les entreprises (GT2 - Mesure n°40)



10. Permettre l'adaptation du parcours de l'élève au regard du diagnostic fait en 2nde (plus ou moins de PFMP, plus ou moins de certaines matières) (GT1 - 3.3.5)
11. Adapter les PFMP en fonction du parcours (durée, contenu...) (GT1 - 3.2.1)
12. L'augmentation de la durée des PFMP n'est pas souhaitable parce qu'elle sera difficile à mettre en œuvre. Il est en revanche possible de voir dans quelle mesure cette durée pourrait être modulée selon le projet du jeune (poursuivre des études à l'issue du baccalauréat ou s'insérer professionnellement) (GT2 - p45 PPT - point non stabilisé)
13. Mettre à l'étude la possibilité de **moduler la durée des PFMP en fonction du projet de l'élève**, en prenant en compte les conditions nécessaires parmi lesquelles : Personnaliser les parcours en fonction du projet de l'élève ; **Renforcer la contribution des PFMP à la construction des compétences** décrites dans les référentiels (GT3 - p53)
14. **Supprimer la contrainte des trois semaines consécutives dans la planification des PFMP** (GT4 - Mesure n°32)
15. **Permettre de moduler la durée des PFMP en fonction du projet** de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle de l'élève (GT4 - Mesure n°33)
16. **Augmenter de la durée des PFMP en amont du diplôme : l'opposition à cette mesure fait consensus** (GT4 - Mesure n°34)



17. **Prévoir dans l'organisation pédagogique** (emploi du temps ou modules dédiés sur une semaine) **des phases de préparation aux PFMP et d'exploitation** (SAS à envisager lors du retour des PFMP) : cette préparation couvre la rencontre avec des professionnels pour présenter leurs entreprises, les métiers, les diplômes et compétences recherchées, les évolutions au sein de l'organisation, les offres de PFMP, l'accompagnement des élèves dans les démarches de recherche, le suivi et l'évaluation des PFMP... (GT2 - Mesure n°41)
18. **Favoriser des modalités d'accompagnement des élèves pendant les PFMP**, en insistant sur la nécessaire réflexivité (GT3 - p53 PPT)
19. **Inscrire à l'emploi du temps** de l'élève et de l'enseignant relevant des enseignements professionnels **un horaire hebdomadaire d'accompagnement et de suivi de l'élève pendant les PFMP** (GT4 - Mesure n°31)





- 20. Créer des temps réguliers de travail entre enseignants et professionnels des entreprises accueillant les élèves (GT4 - Mesure n°29)
- 21. Favoriser l'accueil de l'entreprise dans les établissements en créant des espaces professionnels dédiés dans les établissements (GT4 - Mesure n°40)
- 22. Identifier des référents entreprises dans chaque LP et valoriser cette fonction (GT4 - Mesure n°35)
- 23. Associer les familles dans le lien avec les entreprises (GT1 - 4.3.2)



- 24. Généraliser le principe de coloration de la formation afin de mieux répondre aux besoins de compétences spécifiques identifiées en fonction de secteur d'activité ou de caractéristiques géographiques. Cette coloration peut prendre appui sur les PFMP, le module de préparation à l'insertion professionnelle ou encore la référence à des contextes professionnels travaillés lors de la formation (GT3 - p50 PPT)
- 25. Faciliter la participation des professionnels aux actes pédagogiques : Développer le principe de coloration des formations (GT4 - Mesure n°41)



- 26. Prendre en compte la dynamique d'ouverture des lycées vers de nouveaux publics dans les orientations stratégiques et les référentiels bâtimentaires et consulter les entreprises sur leurs besoins (GT4 - Mesure n°42)



- 27. Revoir l'organisation et le fonctionnement des CPC (commissions professionnelles consultatives) de manière à ce qu'elles soient réellement représentatives des différents champs et acteurs professionnels et qu'elles donnent la place aux différents savoirs et compétences appréhendés dans leur diversité mais aussi sous l'angle d'une démarche prospective (GT2 - Mesure n°43)



- 28. Délivrer un label aux entreprises qui accueillent des jeunes en les faisant monter en compétence (GT1 - 4.3.1)
- 29. Mettre en place un co-label entre les branches professionnelles et les établissements de la voie pro (GT1 - 4.3.3)
- 30. Former et labelliser les tuteurs (GT1 - 4.3.5)
- 31. Mobiliser/ entretenir l'écosystème pour impliquer les entreprises avec la reconnaissance de la fonction de tuteur (GT1 - 4.3.4)
- 32. Valoriser le rôle de tuteur en entreprise : formations, titre professionnel, VAE... (GT2 - Mesure n°37)
- 33. Valoriser le rôle des tuteurs et des entreprises en reconnaissant mieux leur dimension formative (GT4 - Mesure n°43)
- 34. Valoriser l'entreprise ou l'organisation accueillante par un label permettant de reconnaître à partir d'un cahier des charges la qualité de la co-formation mise en place en son sein – une opportunité pour les entreprises pour contribuer à la marque employeur. Dans les critères du label, l'accompagnement vers la poursuite d'études, sous toutes ses formes, est à considérer pour les métiers le nécessitant. Le label doit être valorisé en interne de l'entreprise mais aussi reconnu par les partenaires de la formation professionnelle tout au long de la vie et surtout, (à un moment où les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement), par les futurs salariés que sont les élèves, étudiants, apprentis (GT2 - Mesure n°38)



- 35. Labelliser les entreprises qui accueillent des élèves handicapés (GT1 - 3.4.7)
- 36. Porter une attention soutenue aux élèves relevant de l'inclusion (GT3 - p53 PPT)
- 37. Porter une attention soutenue aux conditions de l'inclusion (GT3 - p54 PPT)



- 38. Confier aux CMQ dans les territoires où ils sont implantés, parce qu'ils sont à l'interface entre différents partenaires, la mission de conforter les liens avec les milieux professionnels de manière à structurer des réseaux professionnels pour faciliter les rencontres (entre anciens élèves, anciens étudiants et élèves et étudiants actuels, entre employeurs, formateurs et jeunes en quête de formation...) et développer l'ambition (GT2 - Mesure n°31)
- 39. Développer les réseaux géographiques ou thématiques d'établissements dont les campus des métiers et des qualifications et campus d'excellence permettant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi sur un territoire (GT4 - Mesure n°37)





GT1 GT2 GT3 GT4



40. **Faire en sorte que tout EPLE (LP, lycée polyvalent...) soit partie-prenante d'un réseau**, que celui-ci soit constitué d'un CMQ ou d'un ou de plusieurs « lycées des métiers » inscrits dans un bassin de formation, de manière à développer et à renforcer les liens avec les entreprises mais aussi les organismes de formations et à faciliter l'inscription des élèves et des apprentis dans un parcours de formation ascendant. **Ce partenariat LP/Milieus professionnels pourra s'appuyer sur les comités locaux école-entreprise** (GT2 - Mesure n°32)



41. **Valoriser la dynamique locale des CLEE et leur maillage territorial**, et le rôle des régions au travers notamment des clubs d'entreprises qu'elles soutiennent (GT4 - Mesure n°34)



42. **Promouvoir la création d'un bureau des stages dans tous les établissements**, placé sous la responsabilité du DDFPT et disposant de personnels dédiés à la gestion administrative et au suivi pédagogique des stagiaires (GT4 - Mesure n°12)

43. **Réaffirmer la place et le rôle des pôles de stages** complémentaires à l'action des équipes enseignantes (GT4 - Mesure n°36)

44. Identifier des interlocuteurs au sein des EPLE pour **accueillir les partenaires et faire vivre les dispositifs** (GT1 - 3.4.4)



45. **Renforcer le lien avec les entreprises d'accueil** en y formant des professeurs (GT1 - 4.3.7)

46. **Développer et valoriser les immersions des PLP en entreprise** au travers de la FC (GT1 - 4.5.1)

47. **Collaborer entre EPLE et milieux professionnels sous la forme de projets partenariaux avec les entreprises pour développer la formation initiale** et continue des enseignants dans le cadre de l'évolution des compétences et des technologies (GT2 - Mesure n°49)

48. **Introduire pour les PLP** (toutes spécialités et disciplines confondues) **des périodes de stage obligatoires en entreprise durant la formation initiale** et développer des moment de retour en stage en milieu professionnel intégrés dans un plan de formation continue (GT2 - Mesure n°54)

49. **Recruter des personnes morales de droit privé** pour intervenir ponctuellement en formation (GT4 - Mesure n°41)



50. **Mettre en place et développer des postes de « Professeurs-associés »** (ou formateur-associé/professionnel-associé) exerçant dans des entreprises. Cela renforcera la formation professionnelle des élèves et des apprentis tout en améliorant l'alternance et en ouvrant des perspectives d'insertion et de poursuite d'études (GT2 - Mesure n°50)



51. Organiser de façon impérative **un tutorat fort pour les élèves dont le parcours est fragilisé** (GT1 - 1.6.3)

52. **Désigner des tuteurs/référents du maintien en formation** (sur le modèle de ce qui est fait en UFA) pour renforcer l'accompagnement et individualiser les parcours, échanger avec l'élève, lui proposer un autre stage, un autre contrat lorsqu'il n'aime pas son stage et risque de décrocher (GT1 - 2.2.4)

53. **Développer le mentorat avec le monde économique pour les jeunes en situation de décrochage** (avec des partenaires habilités éducation nationale ou agriculture) (GT1 - 4.5.3)

54. Envisager la **mise en place d'un tutorat entre élèves** en précisant son objet (GT1 - 1.6.4)

55. **Susciter des réseaux autour des élèves grâce aux alumni/mentorat** (GT3 - p54 PPT)

56. Favoriser les **mentorats pour soutenir l'action en faveur de la mobilité** (anciens élèves, ...) (GT3 - p54 PPT)

57. Mettre en place **un parrainage avec des chefs d'entreprises** (GT1 - 3.2.3)

58. Envisager, dans le cadre du module « poursuite d'études », **l'intervention de partenaires professionnels pour témoigner de parcours, parrainer ou marrainer des élèves** dans leur démarche (GT2 - Mesure n°21)

59. Favoriser les **mentorats pour soutenir l'action en faveur de la mobilité** (anciens élèves, cadres, associations, ...) (GT3 - p54 PPT)

60. Développer **le mentorat et les échanges avec des professionnels** (GT4 - Mesure n°45)

61. **Ritualiser des temps formels et informels pour accompagner l'élève** dans son parcours (GT4 - Mesure n°30)

62. **Institutionnaliser des rendez-vous avec chacun des élèves afin de l'aider à construire les choix au moment important de leurs parcours** (fin de seconde, fin de première, année de terminale) (GT3 - p50 PPT)



GT1 GT2 GT3 GT4



## « Je prépare mon insertion dans la vie active »



1. **Poursuivre le développement des cordées de la réussite en BTS à destination des élèves de la voie professionnelle** en mettant au premier plan les enseignants et les milieux professionnels, et ce, dès la fin de la classe de seconde-début de la classe de première afin d'instaurer et de renforcer une dynamique de projet (GT2 - Mesure n°13)
2. **Rapprocher le monde de l'entreprise et celui de la formation**, favoriser les relations avec les grandes entreprises qui développent une image RSE (GT3 - p54 PPT)
3. **Positionner de grands groupes à la tête de cordées de la réussite pour promouvoir les parcours professionnels** après une insertion professionnelle au niveau 4 (GT4 - Mesure n°47)



4. **Identifier les savoirs et les compétences** (culture générale, culture scientifique et technique, savoirs et compétences professionnels) **qui permettent aux élèves et aux apprentis des capacités d'adaptation et d'évolution** le long de leur carrière professionnelle en prenant appui sur les études prospectives menées par France Stratégie, l'INSEE et la DARES (GT2 - Mesure n°42)



5. **Favoriser la co-intervention pour les modules de préparation à l'insertion professionnelle** (1 enseignant+1 expert) (GT3 - p55 PPT)
6. **Conforter le module de préparation à l'insertion professionnelle déployé sur la première et la terminale en intégrant une ou deux périodes de PFMP supplémentaires.** Ouvrir la co-intervention à ce module de préparation à l'insertion professionnelle afin de prendre en compte toutes les dimensions de l'élève à des intervenants des milieux socio-économiques (formateurs Greta, Pôle emploi, entreprises, associations ...) (GT3 - p57 PPT)



7. Etudier l'opportunité d'une **création d'un Bachelor professionnel destiné aux étudiants de BTS** et qui aurait pour finalité première la préparation à l'insertion professionnelle (GT2 - Mesure n°27)
8. **Repenser les diplômes et titres de niveau bac + 1 dans leur finalité d'insertion**, en leur donnant une visibilité et une cohérence et ce, par un travail conjoint entre établissements de formation, branches professionnelles, Etat et Régions (GT2 - Mesure n°35)



9. **Développer la bi qualification dans des secteurs professionnels en tension** en vue de renforcer les compétences et de les reconnaître tout en s'adaptant de manière souple aux besoins économiques (GT2 - Mesure n°30)



10. **Replacer le diplôme professionnel comme référence** dans le périmètre plus large des certifications professionnelles (GT3 - p48 PPT)
11. **Rappeler le rôle central du diplôme dans la formation des élèves**, dans leur parcours et son caractère national (GT3 - p48 PPT)



12. **Prévenir les risques de discrimination selon l'origine sociale et culturelle des élèves** mais aussi lorsqu'ils relèvent des publics à besoins éducatifs particuliers, en responsabilisant les milieux professionnels et en les accompagnant notamment lorsqu'il s'agit des PFMP et de l'entrée en apprentissage (GT2 - Mesure n°1)
13. Pour favoriser la poursuite d'études et notamment pour répondre à des besoins en qualification et en compétences, ce que vise précisément l'apprentissage, il convient de **mettre en place des offres de contrat ciblant les publics les moins favorisés en ressources et en réseaux** afin de leur ouvrir des perspectives, en travaillant à la fois la qualité de l'accueil et de l'accompagnement en milieu professionnel et les conditions de vie et d'études des apprentis (bourses, aides au logement et à la mobilité...) (GT2 - Mesure n°47)
14. **Porter une attention particulière à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers**, fragiles en termes de professionnalisation (GT3 - p50 PPT)



15. Orienter le **rôle des inspecteurs pour suivre les taux d'insertion** et privilégier dans leurs missions celle d'accompagnement des pratiques pédagogiques favorisant l'insertion professionnelle (GT3 - p56 PPT)



## « Je prépare ma poursuite d'études dans le supérieur » (1/2)



GT1 GT2 GT3 GT4

- Créer une structure ou interlocuteur unique (guichet ou service) au sein des académies** et décliné par établissement, entièrement **dédié à l'information des élèves et des familles sur leur droit, à l'aide** pour les accompagner dans les diverses démarches pour l'accès au logement, aux bourses, aux transports..) afin de faciliter la poursuite d'études et la mobilité (GT2 - Mesure n°8)
- Conjuguer les propositions institutionnelles avec celles des milieux associatifs** pour répondre plus rapidement aux besoins d'hébergement et de déplacement des jeunes dans le cadre de leur PFMP ou de leur projet de poursuite d'études vers d'autres établissements éloignés de leur domicile (GT4 - Mesure n°9)
- Voir dans quelle mesure la **plateforme Parcoursup pourrait être davantage améliorée** pour cibler les élèves de la voie professionnelle. Envisager à cet effet que les **équipes pédagogiques de LP renseignent systématiquement et pour tous les élèves concernés, la plateforme** en y indiquant des éléments d'information sur l'accompagnement à l'orientation réalisé notamment pendant les modules de poursuite d'études. Cela permettrait également d'assurer l'emploi de l'horaire d'accompagnement renforcé à cet usage. (GT2 - Mesures n°17)
- Rendre lisible** dans la procédure **Parcoursup l'accompagnement du jeune dans son projet d'orientation post-bac** (notamment en BTS) en donnant la possibilité aux équipes éducatives de **décrire leur stratégie d'accompagnement** dans la fiche avenir de Parcoursup (GT4 - Mesures n°26)
- Tout en laissant aux bacheliers professionnels la possibilité de poursuivre des études à l'université, les **inciter davantage à s'orienter vers des formations professionnalisantes courtes (BTS, FCIL, MC...)** et œuvrer assez rapidement pour **favoriser des réorientations de la licence vers le BTS** de manière non seulement à pourvoir des places vacantes mais aussi à prévenir les risques d'abandon ou de décrochage (GT2 - Mesure n°7)
- Explorer** dans le cadre des **familles de métiers les opportunités de poursuite d'études** qui ouvrent des horizons aux élèves dès la classe de seconde professionnelle afin de **mieux préparer les choix d'orientation à l'issue du baccalauréat** (GT2 - Mesure n°14)
- Evaluer les effets de l'expérimentation bac pro-BTS** de manière à renforcer la liaison et le conseil et l'accompagnement des élèves et à renforcer les relations et les échanges entre les équipes des établissements d'origine et les équipes des établissements ou de la formation d'accueil (GT2 - Mesure n°22)
- Identifier les variables qui favorisent la poursuite d'études et la réussite** (expérimentation bac pro – BTS ; influence de la structure et de l'organisation de l'établissement sur la réussite, par exemple lycée polyvalent versus lycée professionnel) (GT2 - Mesure n°24)
- Mobiliser réellement et conforter les modules « poursuite d'études »** : Inscrire **obligatoirement dans les emplois du temps des élèves les heures dédiées** à l'accompagnement personnalisé ainsi que celles relatives aux modules « préparation à l'insertion professionnelle » et « Préparation à la poursuite d'études » Proposer un **menu de modules** qui inclut l'accompagnement des familles, et permet **aux élèves de prendre le temps de se déterminer** pour une insertion professionnelle ou une poursuite d'études (GT2 - Mesure n°21)
- Permettre l'organisation d'un **parcours vers le bac pro sur une durée raccourcie ou allongée** en fonction du parcours antérieur et des besoins de l'élève (**de 1 à 4 ans**) (GT1 - 1.2.1)
- Divergence : L'**allongement de la formation en baccalauréat professionnel n'apparaît pas forcément nécessaire** mais par contre un **temps de spécialisation post-diplôme pour les jeunes se destinant à une insertion professionnelle** peut s'avérer efficace (GT4 - Mesure n°33)
- Ouvrir un **parcours complémentaire post-baccalauréat d'une année si nécessaire** (GT1 - 1.2.4)
- Accompagner les élèves en **personnalisant les parcours** en mettant en place des approches favorisant un apprentissage adapté et progressif et le cas échéant, un **allongement ou une modulation de la durée de préparation du diplôme** (CAP en 1, 2 ou 3 ans par exemple) (GT2 - Mesure n°19)
- Mettre en place des **CAP en trois années** afin de permettre les élèves de disposer de plus temps de formation et de périodes de stages en entreprises (GT1 - recommandations Outre-mer - p23 PPT)
- Accompagner la préparation à un **CAP en 1, 2 ou 3 ans – d'un CAP préalable au bac pro mais aussi post bac pro** (GT3 - p50 PPT)
- Repenser les diplômes et titres de niveau bac + 1 dans leur finalité de poursuite d'études**, en leur donnant une visibilité et une cohérence et ce, par un travail conjoint entre établissements de formation, branches professionnelles, Etat et Régions (GT2 - Mesure n°35)
- Favoriser la mise en œuvre de compléments au diplôme** afin de renforcer la professionnalisation après la formation avec des formations complémentaires. Ces **formations post-baccalauréat** pourraient privilégier un statut d'apprenti. (GT3 - p50 PPT)
- Proposer des certifications supplémentaires**, favoriser la conduite d'actions éducatives complémentaires aux enseignements et reconnaître l'engagement du jeune pour enrichir son parcours pendant le cycle de formation et mieux le qualifier pour l'emploi (GT4 - Mesure n°25)



Propositions ayant émergé des GT dans le cadre de la réflexion nationale (formulations originales conservées et regroupées le cas échéant)

## « Je prépare ma poursuite d'études dans le supérieur » (2/2)



GT1 GT2 GT3 GT4



19. **Reconnaître aux MC, FCIL et diplômes proposés par le CNAM et les universités** (ex : les formations supérieures de spécialisation) **un niveau Bac + 1**, notamment dans les conventions collectives avec les branches professionnelles (GT2 - Mesure n°28)
20. **Repenser la place des FCIL et des mentions complémentaires** de manière à en faire un **tremplin pour l'accès à l'emploi mais aussi pour la poursuite d'études**, soit à l'issue du diplôme ou de la qualification, soit plus tard dans le cadre d'une VAE (GT2 - Mesure n°29)



21. Inscrire dans tous les établissements d'enseignement et de formation supérieurs **l'obligation d'accueillir et de former des publics souhaitant reprendre des études**, donnant ainsi une réalité effective à la **notion de formation tout au long de la vie** (GT2 - Mesure n°5)



22. Travailler sur la **continuité des contenus des programmes entre bac pro et STS** afin de mieux favoriser la **transition bac pro-BTS** et l'adaptation à la formation et identifier les **besoins d'approfondissent dans le cadre du module préparatoire à la poursuite d'études**. Il serait intéressant de construire un parcours aménagé en 3 ans (sous forme de « oui si » comme pour les licences non sélectives dans Parcoursup ?) pour ces candidats sans leur imposer deux sélections successives. D'autant plus que c'est une filière qui peine de plus en plus à recruter que ce soit à l'entrée en formation puis en emploi (GT2 - Mesure n°23)



23. **Repérer les innovations pédagogiques ou modalités d'accompagnement** mis en place dans le cadre des classes passerelles pour **intégrer certaines d'entre elles dans les modules préparatoires à la poursuite d'études** et en **début de formation BTS** (GT2 - Mesure n°25)
24. **Installer en amont de l'entrée en BTS des habitudes de travail** faisant appel à l'autonomie et développant les apprentissages et les rythmes qui les favorisent (GT2 - Mesure n°26)
25. Mieux étayer le jeune dans la **maîtrise des compétences requises pour réussir dans la STS choisie** (GT4 - Mesure n°27)



26. **Favoriser la fluidité et la flexibilité des parcours durant les études post-bac** de manière à renforcer la sécurisation des trajectoires de formation et à prendre en compte l'élaboration de projets d'insertion qui peuvent advenir par exemple à l'occasion des PFMP (GT2 - Mesure n°6)
27. Mettre en place dans les différentes académies et en associant les régions, une **commission qui permet de proposer de manière précoce, dès le mois de septembre, et de façon concertée** entre les universités et les lycées ou les CFA, **une réorientation des bacheliers professionnels inscrits en L1 vers le BTS** (GT2 - Mesure n°36)



28. Mettre en place au sein de chaque établissement une politique volontariste, évaluée régulièrement sur **l'égalité entre filles et garçons en matière de poursuite d'études**. Les inégalités restent importantes et le sont davantage s'agissant de l'accès des filles à l'apprentissage (GT2 - Mesure n°3)
29. Développer la mixité des parcours et, dans la mesure du possible, celle des publics dans toutes les formations en pensant conjointement l'organisation de l'offre de formation/**orientation des filles et des garçons**/et emplois (GT2 - Mesure n°46)



30. Former les PLP et **augmenter davantage leur part parmi les enseignants en STS tout en veillant à ce qu'ils conservent un service auprès des élèves de la voie professionnelle**. Et instituer la **possibilité pour des certifiés et des agrégés d'enseigner en bac pro tout en conservant une partie de leur service en STS**. Cette mesure sera aussi à appliquer dans l'enseignement privé sous contrat afin de permettre aux PLP qui le peuvent et le souhaitent d'enseigner en STS (GT2 - Mesure n°48)
31. **Augmenter la part des PLP** qui sont actuellement au nombre de 1200, **exerçant en STS** en veillant à ce qu'ils aient **systématiquement une part de leur service auprès des élèves de CAP et de Bac pro**. Et faire évoluer les règles de manière à ce que des **agrégés et des certifiés exerçant en STS puisse assurer des enseignements auprès d'élèves de CAP et de bac pro** (GT2 - Mesure n°53)





GT1 GT2 GT3 GT4

1. Mettre en place **un document unique regroupant l'ensemble des dispositifs existants destinés lever les freins administratifs** et ainsi sécuriser le parcours de l'élève (plateforme dédiée) diffusé aux familles (GT1 - 3.1.3)
2. **Utiliser le LSL Pro ou tout autre outil pertinent pour assurer un suivi de la progression de l'élève** en mobilisant les différents moments de formation, en abandonnant une logique d'émission et en recentrant l'attention sur le parcours et la cohérence entre les différents moments de formation (GT3 - p52 PPT)
3. **Co-financer les plateaux techniques** (Région, Greta, CFA), avec la **possibilité d'une participation de l'État** pour accélérer les transformations vers les filières d'avenir (GT4 - Mesure n°3)
4. **Revoir la carte des formations selon les territoires en favorisant la mobilité des jeunes**, ce qui réduira la distorsion entre formation et emploi. Cela passe par l'activation de leviers comme l'aide au logement, au transport et à la réalisation de PFMP de qualité (GT2 - Mesure n°44)
5. **Envisager des évolutions de la carte des formations à CT, MT et LT en prenant en compte les conséquences** en termes RH et d'équipement des plateaux techniques (GT3 - p51 PPT)
6. **Installer les conditions d'une véritable régulation de l'offre de formation toutes modalités confondues** (GT3 - p51 PPT)
7. **Donner la possibilité aux acteurs locaux** (établissements, organismes de formation, entreprises, OPCO, branches professionnelles, professionnels) **de définir et d'installer à l'échelle d'un ou plusieurs réseaux**, un bassin, un territoire une instance de dialogue permettant de prendre en compte les besoins en compétences (GT4 - Mesure n°1)
8. **Développer la mixité des parcours avec comme levier la prise en compte des apprentis en Lycée Pro dans la DGH** (GT1 - 4.4.1)
9. **Repenser le modèle économique et les modalités d'affectation des moyens en faveur du développement de l'apprentissage dans les LP.** Le développement de l'apprentissage dans les établissements scolaires implique de voir dans quelle mesure le calcul des DHG pourra intégrer les effectifs des apprentis sans que cela tout en assurant aux enseignants – de l'enseignement public comme de l'enseignement privé sous contrat – des conditions de reconnaissance équivalentes quels que soient les publics en formation. (GT2 - Mesure n°45)
10. **Développer la mixité des parcours et, dans la mesure du possible, celle des publics dans toutes les formations** en pensant conjointement l'organisation de l'offre de formation/orientation des filles et des garçons/et emplois (GT2 - Mesure n°46)
11. **Repenser le service des PLP en inscrivant dans celui-ci les enseignements dispensés à des apprentis** et selon la même reconnaissance que pour les heures dispensées aux élèves sous statut scolaire (GT2 - Mesure n°55)
12. **Sécuriser les établissements scolaires sur les conditions de déploiement de la mixité de parcours** (GT3 - p54 PPT)
13. **Développer une réelle ingénierie de formation** pour assurer un accompagnement des élèves et des apprentis (GT3 - p54 PPT)
14. **Intégrer les effectifs d'apprentis dans les moyens d'enseignement** et de fonctionnement octroyés aux établissements (GT4 - Mesure n°4)
15. **Ouvrir le service des enseignants à l'apprentissage en mixité de publics ou en groupes autonomes** en plus de la voie scolaire (GT4 - Mesure n°14)
16. **Compléter le référentiel de compétences des enseignants** par une prise en compte de tous les publics accueillis en formation (GT4 - Mesure n°15)
17. **Sécuriser les parcours des élèves en ayant une information précise sur les contrats d'apprentissage signés.** Une préconisation pourrait être de proposer aux élèves de bacs pro et aux élèves de CAP souhaitant faire un apprentissage une période d'immersion en entreprise pour découvrir le quotidien d'un apprenti (GT2 - Mesure n°4)
18. **Engager dans le cadre de la réforme un travail de fond sur la thématique de l'alternance, de sa pédagogie, de ses temporalités et de son mode d'exploitation** (GT2 - Mesure n°39)
19. **Développer l'apprentissage dans les lycées** afin de proposer aux élèves d'autres voies de formation et leur donner la possibilité de valoriser leurs compétences techniques dans un milieu professionnel entreprises (GT1 - recommandations Outre-mer - p23 PPT)
20. **Adopter une approche pluriannuelle dans l'attribution des moyens octroyés aux établissements** (GT4 - Mesure n°2)
21. **Poursuivre et accompagner le développement des réseaux d'établissements** (CMQ, Campus d'excellence, Greta, Lycées des métiers, Consortium Erasmus+, réseaux géographiques ou thématiques...) (GT4 - Mesure n°5)
22. **Développer dans ce nouveau contexte d'exercice des métiers d'encadrement la compétence à répondre à des appels à projets** (GT4 - Mesure n°6)





GT1 GT2 GT3 GT4

- 23. **Travailler une dimension collective de l'accompagnement des élèves**, afin qu'il repose sur un collectif et que tous y participent (GT3 - p52 PPT)

24. **Favoriser les temps de concertation** pour installer la nécessaire dimension collective de l'accompagnement des élèves (GT3 - p52 PPT)

25. **Renforcer les compétences en termes d'ingénierie pédagogique**, dégager des temps de concertation, valoriser cette concertation (GT3 - p55 PPT)

26. **Installer un temps de travail collaboratif dans le service des enseignants** (GT4 - Mesure n°13)
- 27. **Développer la culture de l'évaluation des établissements** (GT4 - Mesure n°17)
- 28. **Valoriser (notamment) dans la rémunération de l'enseignant la prise en charge de publics mixtes** (GT1 - 3.1.4)
- 29. De manière à lutter contre la désaffection aux concours et à rendre attractif la profession de PLP, **engager une politique volontariste de pré-recrutement au niveau bac + 2 ou bac +3 avec des stages de préprofessionnalisation** – couvrant aussi bien des stages pédagogiques et didactiques en établissement et des stages en entreprises - conjugués à une formation pédagogique de manière à mieux anticiper les besoins d'enseignants. Une attention particulière devra être apportée aux PLP contractuels en poste depuis plus années et qui n'ont pas été titularisés faute de concours non ouverts dans certaines spécialités (GT2 - Mesure n°51)
- 30. **Repenser la politique de recrutement des PLP en fonction des besoins des élèves et revaloriser leurs missions et leurs conditions de travail en instaurant une égalité de traitement** (pondération des heures identique à celle des certifiés, 18 heures devant élèves donnant lieu à une heure de pondération) et en mettant en place dès le début de la carrière – y compris pour les contractuels – un plan de FC bien au fait des référentiels des diplômes de niveau 3, 4 et 5 (GT2 - Mesure n°52)
- 31. **Redéfinir les missions des professeurs de lycée professionnel** et mieux les accompagner (GT3 - p56 PPT)

32. **Des missions supplémentaires à identifier dans le cadre du PACTE** : l'animation du réseau d'Alumni et le développement du mentorat ; l'animation de réseaux professionnels et des tuteurs en entreprise ; mission de référent entreprise en établissement ; le suivi des élèves tout au long du processus de PFMP, le professeur référent ; la présentation de l'offre de service du lycée et la prospection pour le versement de la taxe d'apprentissage ; l'orientation et la découverte des métiers et milieux professionnels ; la maintenance de premier niveau et organisation des plateaux techniques (GT4 - Mesure n°10)
- 33. **Donner la possibilité d'exercer les missions complémentaires prévues au PACTE** par un déplacement progressif d'activité pour les personnels enseignants volontaires en fin de carrière (GT4 - Mesure n°11)
- 34. **Alléger la charge administrative** (notamment du DDFPT) liée à la **gestion individualisée des élèves**. Créer une convention simplifiée (GT1 - 3.1.1)
- 35. **Généraliser la présence d'un référent inclusion ou handicap dans chaque LP** (avec IMP et mission distincte du référent décrochage pour ne pas créer de confusion) (GT1 - 3.4.5)
- 36. **Avoir au minimum 1 AESH par classe en LP** (comme c'était le cas en SEGPA) et prévoir des orthophonistes dans les LP qui puissent accueillir les élèves ( comme en SEGPA) (GT1 - 3.4.10)
- 37. **Former tous les personnels d'éducation au sujet du handicap** (FI et FC) (GT1 - 3.4.3)
- 38. **Faciliter l'obtention de la VAE-CAPEI attestant la qualification des enseignements à prendre en charge des élèves en situation de handicap**, en grande difficulté scolaire ou personnelle (GT1 - 3.4.1)





GT1 GT2 GT3 GT4

- 39. Donner des chèques formation aux PLP pour se rendre à des formations sur l'inclusion en dehors du temps scolaire (fait en Italie) (GT1 - 3.4.2)
- 40. Proposer aux équipes de définir les objets sur lesquels elles souhaitent être formées (GT1 - 1.4.1)
- 41. Organiser la formation prioritairement en équipes au sein de l'établissement (GT1 - 1.4.2)
- 42. Insérer dans les formations des témoignages concrets mettant en évidence la valeur ajoutée (GT1 - 1.4.4)
- 43. Penser les formations comme accompagnant aux changements de pratiques et d'identité (GT1 - 1.4.3)
- 44. Initier les formations pour anticiper les changements et non pour les suivre (GT1 - 1.4.5)
- 45. Développer la formation initiale et continue à la pluridisciplinarité des personnels enseignants eu égard aux nouveaux besoins culturels et économiques mais aussi à l'accueil et à la formation des élèves (GT2 - Mesure n°56)
- 46. Préparer les équipes de direction à la prise en compte des spécificités du LP (GT3 - p56 PPT)
- 47. Développer une offre de formation continue des personnels pensée autour des besoins d'un réseau (GT4 - Mesure n°7)
- 48. Renforcer les moyens de formation des enseignants : Réintroduire de la formation disciplinaire pour soutenir les exigences de souveraineté industrielle, alimentaire et numérique et de développement des compétences psychosociales chez les jeunes ; Développer chez les enseignants leurs compétences à orienter ; Favoriser l'immersion des enseignants en entreprise ; Définir un cadre de formation et d'accompagnement des enseignants pour développer les usages du numérique dans la voie professionnelle ; Accueillir des professionnels, notamment les tuteurs et futurs professeurs associés, au sein de modules de formations disciplinaires (GT4 - Mesure n°19)
- 49. Accompagner avec des intervenants les chefs d'établissements dans le pilotage du changement (GT1 - 1.4.6)
- 50. Proposer, sous l'égide de l'IH2EF et en coordination avec les partenaires experts (IGÉSR, Direction de l'encadrement, DGESCO DGRH...) des parcours accessibles en auto-formation ou sous forme hybride pour accompagner la prise de poste des personnels de direction et identifier les spécificités des établissements proposant des formations professionnelles (GT4 - Mesure n°16)
- 51. Former les personnels d'encadrement aux processus de construction d'une offre de formation et d'amélioration continue de la qualité à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau (GT4 - Mesure n°18)
- 52. Organiser les évolutions et réformes par étapes pour éviter des ruptures fortes qui seraient insurmontables (GT1 - 1.4.7)









[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)